



Recensement des besoins en vue d'une manifestation

I) DEMANDEUR

- Nom de l'association ou du particulier : _____
- Adresse : _____
- Téléphone ☎ : _____ Courriel ✉ : _____

II) EVENEMENT

- Intitulé : _____
- Description : _____
- Lieu : _____
- Date : _____ Horaires : _____
- Tarif : _____

III) REGLEMENTATION

Demande d'occupation du domaine public : Place de l'Église Cour de l'École Préaux
 Autre _____

Demande d'un arrêté de circulation : Oui Non

Cerfa N°14024*01 et plan à retourner rempli à la police municipale ainsi qu'au service voirie

Demande d'un arrêté de stationnement : Oui Non

Cerfa N°14024*01 et plan à retourner rempli à la police municipale ainsi qu'au service voirie

espacesvertsvoirie@lachapelledeguinchay.fr policemunicipale@lachapelledeguinchay.fr

IV) LOCATION TABLES ET CHAISES (10€ de forfait de location + 1,50€ la table et 0,15€ la chaise)

- Tables : Oui Non Quantité souhaitée : _____

Quantité disponible : 12 tables (Dimensions : 3,00m x 0,75m pour 10 personnes)

- Chaises : Oui Non Quantité souhaitée : _____

Quantité disponible : 80 chaises.

| Particuliers | Associations |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Vendredi 16h ou <input type="checkbox"/> Samedi 8h À récupérer au locaux des services techniques situés 87 rue Jean Thorins. Retour du mobilier : Lundi 8h. | Date : _____ Heure : _____ Les tables et les chaises seront déposées dans le garage à gauche du bâtiment de la Police Municipale situé au Bourg (<i>Clés à prendre en Mairie</i>) Retour du mobilier : Lundi 8h. |

- **Prise de possession et retour du mobilier :**

V) MATERIEL réservé aux associations

- Grilles d'exposition (58 en stock) : Oui Non Quantité souhaitée : _____
- Barrières de manifestation (suivant disponibilité) (hors demande arrêtés) Oui Non
Quantité souhaitée : _____
- Point d'eau (robinet + tuyau d'arrosage) Oui Non
- Coffret électrique (2 disponibles) Oui Non Quantité souhaitée : _____

La mise en place du matériel est assurée par l'organisateur de la manifestation

VI) MISE EN PLACE D'UNE BUVETTE réservé aux associations

Oui Non

→ **Demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire à récupérer en Mairie.**

VII) DIFFUSION DE LA MANIFESTATION réservé aux associations

Autorisation d'affichage temporaire : **(A effectuer par l'organisateur après accord de la mairie)**

- Panneaux d'affichage RD 906
- Panneau d'affichage Route de Loyse
- Panneau d'affichage Route de Romanèche
- Panneau d'affichage Route des Deschamps

→ **Demande d'accord préalable à adresser par mail à affairesgenerales@lachapelledeguinchay.fr**

Fiche à remettre 3 semaines avant le début de l'événement

| Représentant de l'Association/ Particulier | Avis du service manifestation | Avis de la Mairie |
|--|-------------------------------|-------------------|
| Nom : _____ | | |
| Prénom : _____ | | |
| Date : _____ | | |
| Signature : | | |